



# CCIG info

Bulletin d'information  
de la Chambre de commerce,  
d'industrie et des services  
de Genève

## Big Data

Les entreprises doivent se préparer à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la protection des données. ► PAGE 3

## Nouveau service CCIG

La CCIG propose à ses Membres de réaliser un Diagnostic Durabilité. ► PAGE 4

## Mobilité

Les entreprises sont de plus en plus nombreuses à mettre sur pied des plans de mobilité. ► PAGE 6

### REMI(COM)

LOCAUX COMMERCIAUX - COMMERCE - ENTREPRISES

LE SPÉCIALISTE EN TRANSMISSION  
D'ENTREPRISES

www.remicom.com - 022 700 22 22

Nous créons votre société en Suisse  
pour seulement CHF 999.-

STARTSARL.ch



BESOIN D'ARGENT  
POUR VOTRE ACTIVITÉ  
PROFESSIONNELLE ?

www.creditprofacile.ch

## Votations du 13 juin 2021

# Focus sur trois objets fédéraux

La CCIG se prononce sur six objets soumis au vote des Genevois le 13 juin prochain. Dans cet article, les deux initiatives fédérales et la Loi fédérale visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 sont présentées.



Le 13 juin les citoyens suisses seront amenés à se prononcer sur deux initiatives visant à lutter contre les pesticides. L'initiative **Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse** propose d'interdire les produits phytosanitaires de synthèse dans la pro-

duction agricole, la transformation des produits agricoles et l'entretien du territoire. Elle interdit également l'importation à des fins commerciales de denrées alimentaires contenant des produits phytosanitaires de synthèse ou pour la production desquelles de tels produits ont été utilisés. Les achats privés à l'étranger ou le tourisme d'achat restent autorisés.

L'initiative dite **Pour une eau potable propre** demande, elle, que les exploitations agricoles reçoivent des paiements directs à condition (1) de produire sans pesticides, (2) de nourrir leurs animaux avec des aliments issus de l'exploitation, c'est-à-dire sans en acheter, et (3) de ne pas utiliser des antibiotiques à titre prophylactique. Elle prévoit aussi que (4) la Confédération sou-

tienne financièrement la recherche et la formation agricoles pour autant que ces mesures contribuent à une agriculture sans produits phytosanitaires.

À priori ces initiatives semblent sympathiques. Qui ne voudrait pas diminuer les quantités utilisées de pesticides et qui serait contre la possibilité de pouvoir consommer une eau potable propre comme les initiants le demandent? Pourtant, ces deux initiatives radicales auraient des répercussions négatives sur l'ensemble des acteurs concernés: des agriculteurs aux transformateurs de produits alimentaires et à leurs fournisseurs, en passant par les détaillants, les restaurants, les hôtels et les consommateurs, tout le monde serait perdant. Ce n'est pas

seulement l'agriculture qui serait touchée, mais en fin de compte l'ensemble de l'économie.

### Pourquoi l'économie dit 2x NON

Ces initiatives vont trop loin car leur acceptation menacerait la production agricole locale en Suisse (conventionnelle et biologique), renchérirait les achats et les coûts de production pour de nombreuses PME, entraverait les activités de l'industrie de transformation (les activités liées au chocolat et au café, par exemple seraient fortement impactées) et grèverait sensiblement le budget des consommateurs. Le comble est que ces initiatives pénaliseraient aussi les exploitations biologiques, qui utilisent également des produits de synthèse! Il s'ensuivrait

un recul de la production suisse qui devrait être compensé par des achats à l'étranger, ce qui est pour le moins contradictoire avec les buts affichés par les initiatives.

À cela s'ajoute qu'interdire les pesticides de synthèse revient à entraver fortement l'innovation. Les produits existants ne pourraient en effet plus être améliorés. L'expérience montre que les interdictions technologiques entraînent un exode de la recherche concernée et sont donc dommageables pour l'ensemble de l'innovation suisse. Qui plus est, l'initiative sur les pesticides est contraire aux engagements commerciaux internationaux de la Suisse. Elle interdirait l'importation de certains produits agricoles, ce qui viole les règles de l'OMC et les accords de libre-échange.

suite page 2

## Vous avez le choix de voyager moins cher.

# CHF 1,37 par jour

### L'abo unireso, c'est la cerise sur le réseau !



Le voyage aux multiples visages

**unireso**  
unireso.com



VINCENT SUBILIA  
Directeur général



## Cap sur une économie durable

À l'occasion de sa 156<sup>e</sup> Assemblée générale, la CCIG a présenté l'orientation qu'elle tient désormais à suivre et à promouvoir en matière de développement durable.

En effet, fin 2019, son Conseil économique avait mis sur pied un groupe de réflexion consacré à la durabilité, dont les travaux ont abouti à la rédaction d'une « Charte durabilité »\*. Basés sur une sélection d'Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, des leviers d'action prioritaires ont été définis. Un plan d'actions, précisant la substance des projets menés en lien avec ces leviers, sera établi et adapté régulièrement.

Conséquence logique de cette démarche, la CCIG a adapté sa vision stratégique qui se traduit désormais ainsi : « La CCIG souhaite pour Genève une prospérité économique durable, impliquant notamment un tissu économique diversifié et un modèle d'entrepreneuriat performant sur les plans économique, social et environnemental (...) ».

Ses missions reflètent ce nouveau cap. Ainsi, les conditions défendues par la Chambre favoriseront non seulement les performances entrepreneuriales, mais aussi sociales et environnementales des entreprises ; les services fournis devront permettre aux entreprises de progresser, notamment en matière de durabilité et de digitalisation. Enfin, la CCIG devra constituer un modèle de responsabilité sociétale en intégrant les bonnes pratiques ; à ce titre, elle conclut un audit RSE en vue d'une certification.

Heureux hasard du calendrier, la CCIG a présenté le même jour à la presse le résultat de la vaste étude qu'elle avait lancée sur le thème « Le bien-être durable. Quelle croissance pour Genève ? ». Celle-ci a montré que, si les entreprises témoignent d'une large adhésion à la notion de RSE et qu'elles ne voient pas de contradiction entre croissance et durabilité, elles ont plus de difficultés à mettre en œuvre des mesures concrètes. En cohérence avec sa nouvelle vision stratégique, la CCIG vient précisément de lancer un nouveau service destiné à accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de telles mesures.

En fondant son action sur une vision plus durable de l'économie, la CCIG se profile donc comme l'acteur clé d'une économie d'avenir, plus respectueuse des individus et de l'environnement.

ÉDITORIAL

► suite de la page 1

Ces deux initiatives sont combattues par le Conseil fédéral et le Parlement, les milieux agricoles, l'économie, les chercheurs, les jardiniers et paysagistes ainsi que par des consommateurs. Selon le Conseil fédéral, il n'est pas possible aujourd'hui de renoncer complètement aux produits phytosanitaires, que ce soit dans la production intégrée ou biologique. La Confédération mise, en revanche, sur son plan d'action Produits phytosanitaires. Celui-ci entend réduire les risques de moitié et promouvoir des alternatives aux produits phytosanitaires chimiques. Cette voie est hautement préférable à des interdictions aveugles, aux conséquences très dommageables. La CCIG recommande donc vivement de voter 2 x **NON**.

### Un refus mettrait fin aux indemnités de soutien à l'économie

Depuis le 13 mars 2020, le Conseil fédéral a édicté plusieurs ordonnances visant à compenser l'épidémie de COVID-19. Bien que l'édic-

tion de ces ordonnances n'ait pas suivi le processus ordinaire d'une loi soumise à un référendum populaire, ces dernières se fondent en premier lieu sur la légitimité de la loi sur les épidémies. Au sortir de la première vague, le Parlement a repris la main en établissant une loi COVID-19 qui couvre, pour l'essentiel, les éléments inclus dans les ordonnances du Conseil fédéral. Depuis son entrée en vigueur, la loi COVID-19 règle donc les compétences du Conseil fédéral et cadre, en cette période de pandémie, les questions ayant trait notamment aux droits politiques, aux capacités sanitaires et hospitalières, aux indemnités pour les entreprises (cas de rigueur) ainsi que certains aspects liés à l'assurance perte de gains et l'assurance-chômage. Ce sont autant d'éléments que les autorités ont dû mettre en place en urgence pour soutenir les entreprises et les emplois alors que se préparait une crise économique et sociale majeure sans précédent. Sans cette base légale, les mesures décidées deviennent caduques.

Un référendum contre cette loi a abouti et le peuple se prononcera lors des prochaines votations. Un NON dans les urnes le 13 juin prochain ferait tomber l'ensemble de la loi ainsi que les mesures qu'elle contient. L'économie entrerait donc dans une période de grande incertitude, restant suspendue au sort fragile des dispositions en lien avec les indemnités des entreprises mais également à celles des patrons, indépendants et employés bénéficiant des assurances pertes de gain et chômage.

Sur le plan politique, la CCIG a en particulier œuvré, durant cette crise, pour que les indemnités répondent autant que possible aux préjudices causés par les restrictions sanitaires. Grâce à ses Membres, elle a pu servir de courroie de transmission entre les autorités et les entreprises qui – pour nombre d'entre elles – ont dû s'adapter à des conditions économiques défavorables. Afin de préserver leurs intérêts ainsi que ceux de l'économie, la CCIG recommande, sans aucun doute, un grand **OUI** à la loi COVID-19. ■

### Recommandations de vote de la CCIG

#### Objets fédéraux

Acceptez-vous l'initiative populaire du 18 janvier 2018 « Pour une eau potable propre et une alimentation saine – Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique » ? **NON**

Acceptez-vous l'initiative populaire du 25 mai 2018 « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse » ? **NON**

Acceptez-vous la loi fédérale du 25 septembre 2020 sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19) ? **OUI**

Acceptez-vous la loi fédérale du 25 septembre 2020 sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (Loi sur le CO<sub>2</sub>) ? **OUI**

#### Objet cantonal

Acceptez-vous la loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Bernex (création d'une zone affectée à de l'équipement public et d'une zone des bois et forêts, sur le périmètre dit de la « Goutte de Saint-Mathieu » situé entre le chemin de Saint-Mathieu, la route de Chancy, la bretelle autoroutière pour la sortie Bernex de l'A1) (12486), du 1<sup>er</sup> octobre 2020 ? **OUI**

#### Objet en Ville de Genève

Acceptez-vous la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève (PR 1395 I et II) du 7 octobre 2020 approuvant le projet de plan localisé de quartier (PLQ 30134) « Cité de la musique », le projet de modification de limites de zones (MZ 30159) situé au Petit-Saconnex et la constitution de servitudes de passage ? **OUI**

**SPGINTERCITY**  
COMMERCIAL PROPERTY ADVISORS

## QUARTET

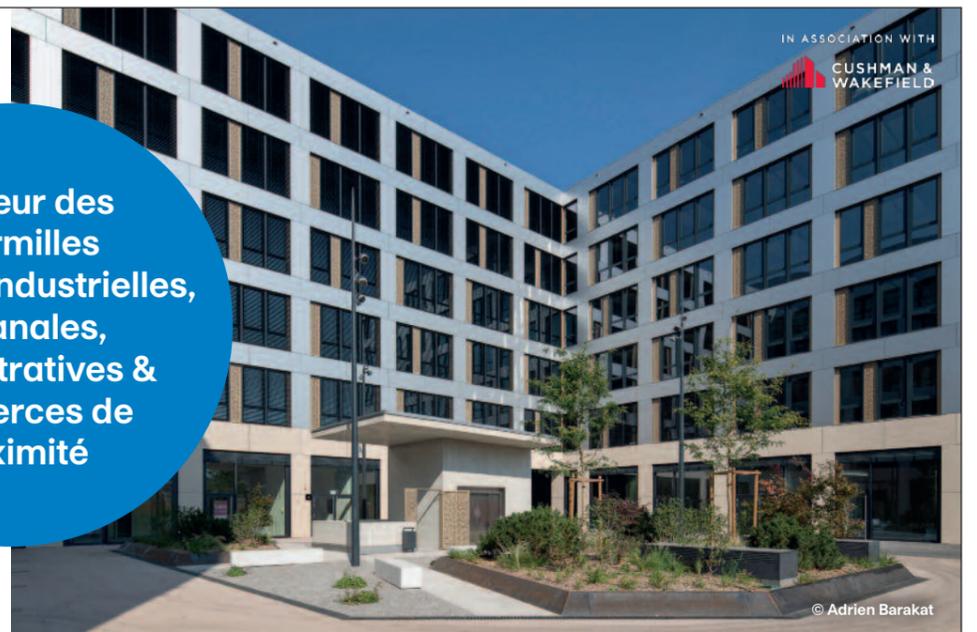
Genève | Rue de Lyon 110-114

Bureaux et ateliers de 60 à 6'000 m<sup>2</sup>  
Arcades en rez-de-chaussée de 50 à 600 m<sup>2</sup>  
Campus mixte avec spacieuses cours arborées  
Hôtel, fitness, école et autres services  
Desserte logistique de plain-pied  
Monte-charges de 4T  
Dès CHF 200.-/m<sup>2</sup>/an, disponibilité immédiate  
[www.quartet.ch](http://www.quartet.ch)

SPG Intercity Geneva SA [geneva.spgintercity.ch](http://geneva.spgintercity.ch)  
Virginia Panetti 022 707 46 67 | [vpa@spgi.ch](mailto:vpa@spgi.ch)

**À louer**

Au cœur des  
Charmilles  
surfaces industrielles,  
artisanales,  
administratives &  
commerces de  
proximité



IN ASSOCIATION WITH  
CUSHMAN &  
WAKEFIELD

## Assemblée générale 2021

À l'occasion de sa 156<sup>e</sup> Assemblée générale, les Membres ont élu **Gilles Rufenacht** à la présidence de l'institution et **Laurence de la Serna** à la vice-présidence, selon le tournus annoncé en 2019. De nouvelles personnalités ont en outre été nommées au Comité et au Conseil économique.



C'est ainsi que **Anne-Claire Bisch**, directrice générale des Ports Francs et Entrepôts de Genève SA, a été élue au Comité, en remplacement de Jean-François de Saussure. Quant au Conseil économique, représentant les principaux secteurs économiques du canton, dont le rôle est d'agir comme un groupe de réflexion sur l'avenir de l'économie genevoise, il se verra renforcé par la nomination de **François Rohrbach**, directeur général de Firmenich, en remplacement de Stéphane Fallot.



## Consultation

# Taxe sur le tonnage : pour que la Suisse reste compétitive

Le Conseil fédéral a ouvert, le 24 février dernier, une procédure de consultation sur la loi fédérale sur la taxe au tonnage applicable aux navires de mer.

La taxe au tonnage constitue un instrument destiné à promouvoir la navigation maritime. Elle est déjà largement acceptée au niveau international et très répandue au sein de l'Union européenne.

Sur le plan conceptuel, la taxe au tonnage constitue une méthode alternative de calcul de l'impôt sur le bénéfice. La base de calcul de cette taxe n'est pas le bénéfice effectif, mais un volume de fret défini de manière forfaitaire à partir

de la jauge nette du navire de mer et du nombre de jours d'exploitation. Pour les entreprises de navigation maritime rentables, la taxe au tonnage entraîne une charge fiscale comparativement faible. Le projet donne les moyens de lutter à armes égales avec l'étranger et, de ce fait, assure la compétitivité de la place économique suisse.

*Afin de lui permettre de représenter au mieux les intérêts et préoccupations des entreprises, la CCIG invite les Membres intéressés par cette thématique à transmettre leurs commentaires à Mohamed Ateik, responsable de projets, par e-mail, à [m.ateik@ccig.ch](mailto:m.ateik@ccig.ch), d'ici au lundi 17 mai 2021. ■*

La documentation se trouve sur [www.fedlex.admin.ch/fr/consultation-procedures/ongoing](http://www.fedlex.admin.ch/fr/consultation-procedures/ongoing), rubrique DFF, sous « Loi fédérale sur la taxe au tonnage applicable aux navires de mer ».

## Big data

# Protection des données : se préparer dès à présent



D'ici l'an prochain, toutes les entreprises, sans exception, devront se mettre en conformité avec la nouvelle loi sur la protection des données. Force est de constater qu'un grand nombre de PME suisses n'ont pas – ou peu – conscience des enjeux.

Les entreprises font face à une défiance croissante de la part des consommateurs quant à l'utilisation de leurs données personnelles. Véritable or noir pour l'économie numérique, celles-ci sont en effet sujettes à des risques de collecte ou d'utilisation abusives. Ces craintes se sont d'ailleurs récemment exprimées en votation avec le refus d'impliquer le secteur privé dans l'élaboration d'une identité électronique.

Adoptée à l'automne dernier, la révision de la loi sur la protection des données\* vise à adapter la loi de 1992 aux récents développements technologiques, tout en réhaussant le niveau de protection des individus. Le principe : tout traitement de données relatives à une personne identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indi-

\* [www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2020/1998/fr](http://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2020/1998/fr)

rectement, doit l'être de manière proportionnée et non abusive. En renforçant et instituant de nouveaux droits pour les citoyens (droits relatifs à l'accès, l'efface-

ment, la portabilité des données personnelles, etc.), cette loi crée aussi de nouvelles obligations pour les entreprises. Ces dernières doivent non seulement informer et répondre aux requêtes d'individus en cas de collecte de données personnelles, mais également notifier les violations de la sécurité des données. Dans certains cas, la loi exigera davantage, en imposant une analyse d'impact ou la mise en place d'un registre des activités de traitement des données personnelles. Vaste programme ! ■

*Arnaud Midez, responsable de projets Concurrence et réglementation, economieuisse*

## Comment se préparer ?

Afin de se préparer au mieux à ce nouveau régime réglementaire, les PME se doivent d'adopter une approche globale consistant à :

- **Évaluer les risques.** Les entreprises traitant un grand volume de données sont plus à risque de violer la loi. Il est essentiel de recenser et cartographier toutes les données personnelles (clients, fournisseurs, collaborateurs, etc.) ou données dites « sensibles » (religion, santé, génétiques, etc.) dans les systèmes informatiques, bases de données et autres dossiers partagés.
- **Organiser et sécuriser.** Une mise à niveau de la sécurité informatique et l'élaboration de procédures internes sont autant de mesures permettant de se prémunir ou d'agir en cas de violation, perte, fuite de données ou requêtes émanant d'individus. Afin d'améliorer la gouvernance des données, les entreprises peuvent se référer à la *Charte de l'économie suisse pour une gestion responsable des données* ([www.economie-suisse.ch/fr/gestiondedonnees](http://www.economie-suisse.ch/fr/gestiondedonnees)).
- **Sensibiliser.** Tous les échelons d'une entreprise, de l'apprenti au chef d'entreprise, doivent être impliqués. En tenant un registre des visiteurs, un réceptionniste effectue déjà un traitement de données. Cependant, ce sont bel et bien les chefs d'entreprise et membres des conseils d'administration qui s'exposent, en cas de non-respect de la loi, à des sanctions pénales allant jusqu'à CHF 250 000.
- **Anticiper.** Bien que la loi n'entre en vigueur qu'en 2022, les prestataires exigeront dans les mois à venir des contrats incluant des clauses conformes à la nouvelle loi. Au risque de perdre des clients, les entreprises sont fortement incitées à se mettre en conformité, étape par étape, et au besoin en recourant à des experts. Le plus tôt sera le mieux !

# ESPACE TOURBILLON

## VENTE OU LOCATION

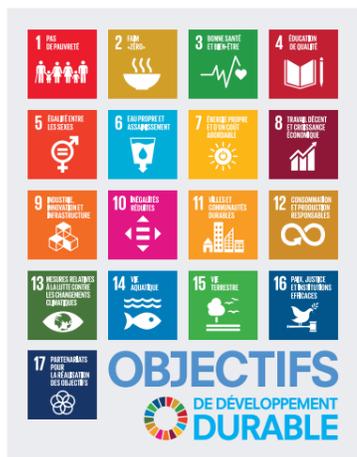
LOCAUX INDUSTRIELS  
À PLAN-LES-OUATES  
DÈS 200 M<sup>2</sup>



## Nouveau service pour les Membres

# Identifier, mesurer et améliorer son impact social et environnemental

En matière de durabilité, le passage à l'action démarre souvent par la rencontre d'une émulation externe et de la nécessité de définir soi-même un chemin pertinent pour son entreprise. Se tenant à la croisée des chemins, la CCIG propose un **Diagnostic durabilité**, une boussole bienvenue.



férentiateur de marché, attractivité des talents...) et ne représente pas un coût superflu, comme le pensent certains. Mais, entre injonctions et incitations, et face à la diversité de l'offre de services, il est parfois ardu d'identifier le bon parcours de mise à niveau pour son entreprise.

La CCIG s'est donc associée au groupe SOFIES et à B Lab Suisse (Swiss Triple Impact ou STI) pour proposer à ses Membres un parcours d'initiation, de formation et d'actions menant à une prospérité économique et durable. Celui-ci se décline sous la forme de webinaires, qui présentent les opportunités et les options disponibles pour les entreprises souhaitant concilier croissance

et respect de leur environnement. Un tour d'orientation avant le choix d'un parcours « à la carte », fondé sur une gamme de services éprouvés par les partenaires et permettant de répondre aux besoins différenciés : un accompagnement sur mesure (du diagnostic de performance environnementale à la mise en œuvre d'un plan d'action) avec SOFIES ou la participation à une démarche de groupe visant à mesurer l'impact socio-environnemental de l'entreprise et sa contribution à l'Agenda 2030 de l'ONU avec B Lab (STI).

### Des passerelles prévues

L'offre de service est conçue de telle sorte que l'entreprise puisse choisir la démarche la plus appropriée à un moment donné et

Dates des prochains webinaires introductifs, gratuits et réservés aux Membres de la CCIG :

**Lundi 17 mai 2021 de 16h30 à 18h**

**Mardi 18 mai 2021 de 12h00 à 13h30**

INSCRIPTIONS : [agenda.ccig.ch](http://agenda.ccig.ch)

POUR EN SAVOIR PLUS : [www.ccig.ch/diagnostic-durabilite](http://www.ccig.ch/diagnostic-durabilite)

Comme l'a démontré l'Étude économique 2019 de la CCIG (« Développement durable : Bonnes pratiques et plus-value pour les entreprises »\*), la durabilité en entreprise amène de la valeur concrète (réduction des coûts, dif-

qu'elle puisse capitaliser sur cette expérience pour aller plus loin dans un second temps. Ainsi, une entreprise ayant suivi le parcours collectif STI pourra décider d'un accompagnement individualisé pour mettre en œuvre certains de ses

engagements. Une entreprise ayant suivi un accompagnement individualisé avec SOFIES pourra aligner son plan d'action pour intégrer le répertoire STI et bénéficier ainsi d'une visibilité accrue au niveau national. ■

\* L'Étude peut être consultée et téléchargée sur le site [www.ccig.ch/Publications/Autre](http://www.ccig.ch/Publications/Autre)

**Recharge gratuite**

## Êtes-vous au courant? 230 places pour véhicules électriques dans 21 parkings à Genève

**Avec quelque 230 places de recharge pour les véhicules 100% électriques (voitures et deux-roues motorisés), dans les parkings qu'elle gère\*, la Fondation des Parkings déploie l'offre la plus importante de Suisse.**

Les bornes sont compatibles avec l'ensemble des véhicules électriques en circulation actuellement ainsi que les modèles prévus dans un futur proche.

Chaque borne comporte 2 fiches de recharge, type 1 et type 2, évitant ainsi au client de devoir se munir d'un câble de recharge.

	Emplacements parkings
	Places de recharge deux-roues motorisés électriques
	Places de recharge voitures électriques

Total des places en ouvrage	Places de recharge voitures électriques	212
	Places de recharge deux-roues motorisés électriques	18

www.geneve-parking.ch

## Premier congé paternité à la CCIG

En 2020, la CCIG a introduit, pour ses collaborateurs, la possibilité d'un congé paternité. D'une durée totale de 20 jours, à prendre en une ou plusieurs fois, celui-ci vaut pour la naissance d'un enfant bien entendu mais aussi pour l'adoption d'un enfant de moins de 8 ans.

Christian von Arx est le premier collègue à en avoir bénéficié, au moment de la naissance de la petite Ivy. Une aide précieuse au moment où la famille s'agrandit !



### LE COIN DE L'ARBITRAGE

## La Suisse à l'honneur lors de concours de plaidoiries

Le Willem C. Vis International Commercial Arbitration Moot (Vis Moot) est le plus grand concours à l'occasion duquel s'affrontent des étudiants du monde entier sous le regard des praticiens les plus expérimentés de l'arbitrage international. Le Règlement suisse d'arbitrage international (Swiss Rules) y a été mis à l'honneur, puisqu'il était le règlement applicable au dossier d'arbitrage étudié dans le cadre des deux derniers concours.



Le Vis Moot de Vienne et le Vis East Moot de Hong Kong plongent les étudiants dans le milieu du droit commercial international et de l'arbitrage auquel ils aspirent, leur offrant la possibilité de plaider les intérêts du client qui leur a été attribué. Pour préparer les milliers d'étudiants, de doctorants et d'arbitres qui y participent, la Swiss Chambers' Arbitration Institution (SCAI) a organisé deux webinaires sur l'arbitrage, l'un donnant un éclairage sur son usage par l'industrie pharmaceutique et l'autre sur la procédure dite de jonction de parties. SCAI a également organisé un « Pre-Moot », concours blanc, auquel ont participé une trentaine d'universités et praticiens. ■

## Le Cercle, un lieu de rencontres unique

Le Cercle de la Chambre s'offre une visibilité au travers d'une page dédiée sur le site internet de la CCIG\*. Cette prestation est destinée aux dirigeants d'entreprises membres de la CCIG, en leur offrant un lieu d'échanges et de réseautage à haut niveau.

Le Cercle, de nature volontairement exclusive et qualitative, requiert le respect de certains critères et valeurs prônées dans son règlement. Il faut notamment que l'entreprise membre soit constituée d'au moins six employés. La diversité des parcours et l'expérience de vie de chaque participant sont valorisées pour enrichir les connaissances mutuelles.

La qualité de membre du Cercle s'obtient sur demande écrite adressée à [lecercle@ccig.ch](mailto:lecercle@ccig.ch)

\* [www.ccig.ch/lecercle](http://www.ccig.ch/lecercle)



### Industrie Genève

## La créativité se fédère à Genève

Le magazine « Le Monde de Demain » diffusera début mai sur Léman Bleu sa 23<sup>e</sup> émission, qui traitera du thème **des industries créatives à Genève**.

Cette émission comprendra l'interview en plateau de **Shant Ghouchian**, CEO de JWS Geneva et président de la plateforme Creative, et d'**Hélène Gache**,

directrice de l'Office de Promotion des Industries et des Technologies. Dans le reportage, on entendra également le fondateur du collectif 1 m83

**Didier Schwartz** et l'historienne de l'art **Nathalie Herschdorfer**, ainsi que

**Claude Devillard**, CEO de l'entreprise éponyme, au sujet de son rapprochement avec la Boîte à images. ■

**INDUSTRIE-GENÈVE.CH**  
#LE MONDE DE DEMAIN

Pour voir la 22<sup>e</sup> émission du « Monde de demain », qui porte sur les sciences de la vie, cliquez sur <https://tinyurl.com/LeMondededemain22>



## Le phygital: un atout essentiel pour l'activité commerciale des PME

En termes d'affaires, allier l'expérience client dans des magasins physiques et sur des plateformes digitales peut se révéler stratégique, notamment sur des marchés fortement concurrentiels ou dans un contexte conjoncturel compliqué.

**La digitalisation des commerces et des points de vente est devenue un enjeu majeur pour les chefs d'entreprises et représente également une formidable opportunité.**

### Multiplicité des moyens de paiement

Les moyens de paiement dématérialisés se généralisent de plus en plus; les consommateurs souhaitent avoir recours à des moyens de paiement simples et sécurisés. La diversité des solutions à disposition, avec ou sans infrastructure, ou via mobile, contraint donc à faire les bons choix. Les experts du centre e-Solutions entreprises de la BCGE accompagnent les entrepreneurs et les commerçants afin de trouver non seulement des solutions pratiques et fiables pour leurs clients, mais aussi parfaitement adaptées à leur activité.

### Fusion du commerce physique et digital

Lorsqu'une entreprise prévoit de s'équiper en terminaux de paiement, il est indispensable qu'elle clarifie en amont ses attentes et ses besoins: nombre d'appareils, emplacements, fonctionnalités, etc. L'offre dans ce domaine étant aussi large que variée, les impératifs de chaque entrepreneur ou commerçant peuvent être couverts, y compris dans le cadre d'une activité saisonnière.

### A chaque utilisation sa solution

Emma, maraîchère, relate son expérience: «La question des options d'encaissement s'est très vite posée. Il me fallait une solution souple et adaptée à mon activité certes saisonnière, mais déployée aux quatre coins du canton. Parmi différentes alternatives, j'ai donc opté pour un appareil mobile fonctionnant de façon complètement autonome, avec une liaison directe sur mon smartphone.



*J'ai pu également développer mon activité sur site et permettre ainsi à mes clients de passer commande par téléphone, avant de venir récupérer leurs achats sur place à un horaire déterminé. Grâce à mon commerce, à la fois physique et digital, mes clients sont satisfaits, et moi aussi.»*

### Un seul contrat

Dans une volonté de simplifier les démarches administratives des entrepreneurs, la Banque Cantonale de Genève a établi un partenariat avec l'un des prestataires leaders en Europe de solutions de paiement. Aujourd'hui, les entreprises de commerce ou de services peuvent signer un seul contrat donnant accès à des possibilités d'encaissement parfaitement sécurisées, qu'elles soient physiques et/ou 100% digitales.

### Un conseil spécialisé

Le e-commerce s'affirme comme un levier de croissance incontournable. Il est devenu aujourd'hui stratégique pour une entreprise ou un commerçant de proposer ses presta-

tions via le canal numérique en créant un site de vente en ligne, ouvert 24h sur 24, avec une zone de chalandise étendue sur le territoire national, voire international. Ce nouveau positionnement nécessite de repenser en profondeur tant les ressources internes et externes de la société, que la logistique et les systèmes d'information. Une tâche complexe qui ne peut s'improviser et demande le soutien de spécialistes en solutions digitales.

### Plus d'informations ?

Tél. 058 211 21 00  
(du lun. au ven. de 7h30 à 19h30,  
sam. de 9h00 à 16h00  
et dim. de 9h00 à 13h00)

[info@bcge.ch](mailto:info@bcge.ch)

[bcge.ch/fr/terminal-paiement-entreprises](http://bcge.ch/fr/terminal-paiement-entreprises)

[bcge.ch/fr/ecommerce-entreprises](http://bcge.ch/fr/ecommerce-entreprises)



Aux côtés des entrepreneurs



**CERCLE**  
DES AGRICULTEURS  
DE GENÈVE ET ENVIRONS

**PACK  
APERO  
LOCAL !**

Faites livrer un  
cadeau original,  
convivial et local.

Une AG annulée ?  
Un conseil en visio ?  
Un cadeauclients ?

**GARDEZ LE LIEN  
MÊME EN  
DISTANCIEL !**

Pack individuel apéro **100% GENEVOIS !**

COFFRET PERSONNALISÉ À L'IMAGE DE VOTRE ENTREPRISE!

DEVIS ET INFOS : [christophe.eyquem@cage.ch](mailto:christophe.eyquem@cage.ch)

## Mobilité

# Les plans de mobilité, un outil bienvenu

Les plans de mobilité sont un outil permettant aux entreprises d'organiser et de faciliter les déplacements de leurs collaborateurs et de les inciter à modifier leurs habitudes en la matière. Ils prennent généralement en compte les déplacements qui relient le domicile au lieu de travail, mais également ceux qui sont effectués pour les besoins de l'activité professionnelle, diminuant ainsi l'impact des embouteillages sur leurs affaires.



Cette démarche permet par exemple l'optimisation des surfaces de stationnement et la réduction des coûts liés aux déplacements professionnels et aux véhicules de fonction. Déployés à grande échelle, les plans de mobilité peuvent contribuer à la réduction de deux problématiques majeures pour la collectivité : la congestion des infrastructures routières et les pics d'émissions polluantes. Consciente des bénéfices potentiels que ces plans représentent pour les entreprises ainsi que pour la collectivité, la CCIG a organisé plusieurs séminaires, en collaboration avec l'Office cantonal des transports et des bureaux d'études spécialisés, afin d'informer les participants sur les outils disponibles et les meilleures

pratiques permettant de concevoir un plan de mobilité optimal.

### Nombreuses mesures d'incitation à disposition

Toute une palette de moyens d'action existe et peut se décliner afin de s'adapter aux contraintes de chaque entreprise. Les mesures plus classiques telles que la participation financière à un abonnement de transport public ou la limitation de l'utilisation des véhicules de fonction peuvent par exemple être accompagnées de la mise à disposition de vélos électriques, de la création d'une plateforme informatique facilitant le covoiturage ou encore de l'utilisation de navettes reliant le lieu de travail à un P+R. Il s'agit avant tout d'une démarche dynamique permettant aux entre-

prises confrontées à des problèmes liés aux transports ou visant des objectifs environnementaux ambitieux de porter une réflexion sur l'impact des déplacements de ses collaborateurs, de ses visiteurs et de ses clients.

Du côté des autorités cantonales genevoises, un guichet d'aide et un guide pratique ont été mis en place afin de faciliter l'adoption de plans de mobilité. Le principe d'encouragement à l'adoption de plans de mobilité est en effet ancré depuis 2016 dans la loi cantonale pour une mobilité cohérente et équilibrée.

### Des exemples à suivre

Le canton du Jura a pour sa part adopté en 2018 dans son Plan directeur cantonal le principe selon lequel

les entreprises de plus de 20 équivalents plein-temps établies dans les zones d'activités doivent élaborer un plan de mobilité pour toute nouvelle construction qu'elles prévoient. Cette obligation est accompagnée d'une procédure définissant le contenu minimum d'un plan de mobilité, celui-ci étant défini comme « (...) un projet mis en place par un employeur pour inciter ses collaborateurs à réduire l'usage de la voiture individuelle au profit de modes de transport moins polluants ».

La plupart des pays européens se sont également saisis de la problématique. En France, depuis 2018, les entreprises de plus de 100 travailleurs situés sur un même site dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants ont l'obligation d'élaborer un tel plan pour améliorer la mobilité de leur personnel et encourager l'utilisation des transports en commun et le recours au covoiturage. Du côté de la Belgique, une obligation similaire s'applique aux entreprises de la région bruxelloise.

Ce phénomène concourt naturellement au développement du *mobility management* et de professionnels spécialisés dans l'accompagnement d'entreprises souhaitant adopter un plan de mobilité ou y étant contraintes. En Wallonie, un cycle de formation dédié au *mobility management* connaît un certain succès depuis plusieurs années et il se pourrait que ce terme s'impose progressivement dans le monde de l'entreprise ainsi que sur le marché du travail.

### Des plans déjà bien encouragés

Bien que la CCIG salue les démarches permettant d'améliorer la fluidité du trafic et de diminuer la pollution, elle estime que la dynamique actuelle, à savoir l'augmentation naturelle de la proportion d'entreprises ayant adopté un plan de mobilité, ne nécessite pas d'action contraignante de la part de l'Etat.

En effet, les guides et formations tels qu'en proposent la CCIG, le canton et d'autres acteurs satisfont au principe d'encouragement à l'adoption des plans de mobilité. Par ailleurs, ces derniers sont en adéquation avec la demande des entreprises. En effet, un récent sondage mené par la Fédération des entreprises romandes auprès de ses membres a permis de confirmer cette tendance positive : 22 % des entreprises sondées ont mis en place un plan de mobilité et 43 % prennent déjà des mesures même si elles ne sont pas formalisées dans un plan de mobilité. En sachant que la moitié des entreprises ayant fourni cet effort l'ont fait au cours des cinq dernières années, la mise en place de contraintes dans ce domaine apparaît comme d'autant plus superflue.

La CCIG a fait part de cette appréciation à l'Office cantonal des transports dans le cadre d'un groupe de travail centré sur les plans de mobilité. Celui-ci devrait aboutir au lancement par l'Etat d'un label gratuit et facultatif à disposition des entreprises fournissant cet effort. ■



ET APRÈS ?

## Pour votre entreprise...

l'occasion de faire un geste auquel vos collaborateurs seront sensibles

information  
022 830 00 50



**fsmo.ch**

secours aux orphelins et aux enfants d'invalides

Partenaire

# Entrée dans une nouvelle dimension

Grâce aux technologies de pointe, la communication digitale prend une nouvelle dimension et offre des possibilités hors du commun. Pour mieux répondre à une demande toujours plus large, Skynight s'associe à Appia et Palexpo pour créer le premier studio de réalité augmentée de Suisse.



La communication est au cœur des sociétés qui doivent rester connectées. La crise que nous traversons nous le rappelle au quotidien : sans bonne communication, tout se complique et ralentit. Pour se réunir, discuter, expliquer, éduquer, vendre, débattre, les technologies permettent de communiquer ; elles offrent même davantage quand le virtuel nous invite à une certaine réalité « augmentée ».

Depuis 35 ans que Skynight développe ses activités dans le domaine de l'audiovisuel, chaque nouvelle technologie est abordée avec passion : elle est testée, analysée et évaluée avant d'être proposée, car la maîtrise est essentielle pour garder la confiance des clients et rester un leader reconnu. Mais le bureau de veille technologique de Skynight sait aussi faire appel à d'autres talents, et la proposition d'Appia a su convaincre pour la création de ce studio de production virtuelle, dispositif habituellement utilisé par les professionnels du cinéma et du jeu vidéo.

Installé à la Halle 7 de Palexpo (autre partenaire du projet), le studio XR (Xtended Reality) a été imaginé et construit spécifiquement pour que les entreprises, agences de communication et spécialistes en publicité puissent communiquer

avec leurs audiences, ici et à travers le monde, dans un environnement repensé à l'envi et donc unique.

## Marché de pointe, technologie de pointe

1800 m<sup>2</sup> permettent d'accueillir clients et équipes techniques. Côté matériel : un écran LED convexe de 90 m<sup>2</sup>, des serveurs medias ultra-puissants, des caméras pour images cinématographiques de type ARRI, un système de suivi de mouvement, un kit son et lumière. Et pour mettre la barre encore plus haut, le dispositif vidéo est complété par un quatrième partenaire : la société Superposition, qui utilise des bras robotisés pour filmer des produits sous des angles jusqu'ici impossibles. Ainsi, trois robots équipent le plateau, l'une des machines se déploie sur plus de 5 mètres.

La complexité des technologies mises en œuvre et le savoir-faire des ingénieurs impliqués dans ce projet permettent d'offrir des prestations de haut niveau en terres genevoises, un studio « state-of-the-art » opéré par une équipe experte.

## Un studio aux possibilités infinies

Assemblée générale, plateau TV, clip promotionnel, lancement et présentation de produit, tout type

d'événement peut être réalisé dans le studio et offrir aux utilisateurs des expériences digitales innovantes, interactives et attractives. Il suffit de se projeter dans un monde virtuel en restant bien les pieds sur terre !

Et rien n'empêche ce qu'on appelle les événements hybrides, avec une

partie du public présente et une partie connectée... ■

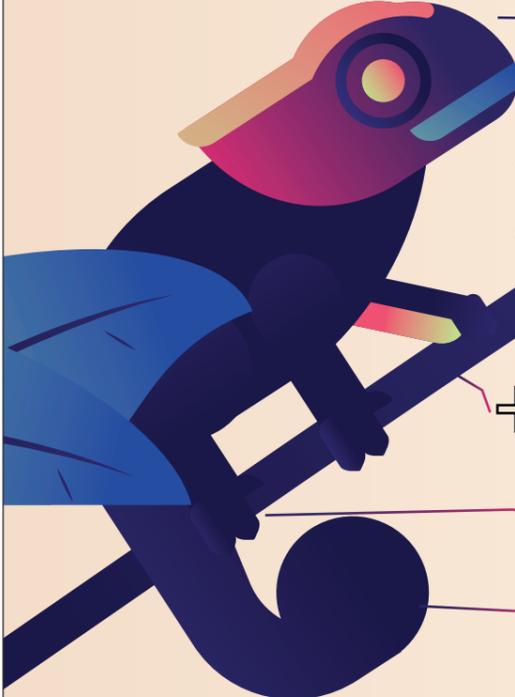
# SKYNIIGHT

info@skynight.com



## DANS LA JUNGLE DE L'ASSURANCE MALADIE...

...Découvrez LA solution qui s'adapte à vos employés



- + d'économies
- + de bénéfices
- + de temps pour vous
- + de conseils

En tant que courtier indépendant, Swiss Risk & Care s'engage à proposer la couverture d'assurance adaptée aux besoins de chacun de vos salariés et de leur famille pour les prestations : hospitalisation, ambulatoire, dentaire, soins à l'étranger, médecine alternative.

Envie d'en savoir plus ? C'est par ici 





## Agenda

### SÉMINAIRES

Mardi 4 mai de 16h30 à 18h - En ligne

Avec Swiss Risk&Care

Entreprises, faites de votre portefeuille d'assurances un levier de performance



Jeudi 20 mai 2021 de 8h à 10h - CCIG

Formation réservée aux Membres

Le réseautage productif : comment rencontrer l'autre



Mercredi 9 juin 2021 de 8h45 à 11h45 - En ligne

Formation Export

Origine non préférentielle



PROGRAMME ET INSCRIPTIONS : [agenda.ccig.ch](http://agenda.ccig.ch)

### NOUVEAUTÉ

## Série d'événements ICC-CCIG

Début mai, un webinaire consacré au commerce et à la durabilité environnementale marquera le lancement d'une série d'événements coorganisés par la Chambre de commerce internationale (ICC) et la CCIG.

Avec cette série de conférences (le rythme prévu est de trois à quatre par année), l'ICC et la CCIG souhaitent non seulement informer les entreprises membres sur de grands thèmes actuellement traités au sein des organisations internationales mais également souligner l'inévitable et saine interdépendance entre Etats, société civile, recherche et secteur privé. La coopération de tous les acteurs est en effet décisive pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux de notre époque et parvenir à des solutions profitables pour tous. Or, les entreprises disposent de multiples moyens pour faire évoluer leurs affaires tout en contribuant positivement – et souvent très significativement – aux objectifs communs de l'humanité.

Les deux premiers événements de la série ICC-CCIG se tiendront en anglais et en ligne :

**Trade and Environmental Sustainability**

Jeudi 6 mai à 17h

**Business and Human Rights**

Jeudi 1<sup>er</sup> juillet à 17h

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS : [agenda.ccig.ch](http://agenda.ccig.ch)

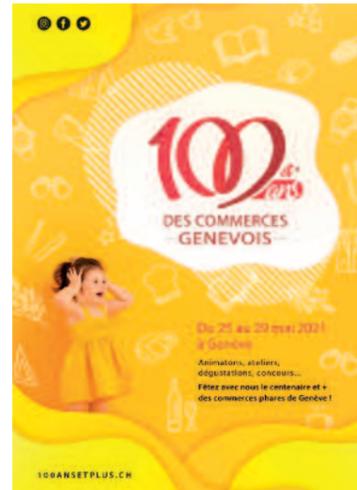
## Commerce de détail

# 14 commerces genevois unis pour fêter leurs « 100 ans et + »

À l'initiative de la Bonbonnière et de la Boucherie du Molard, tous deux centenaires cette année, pas moins de 12 commerces genevois ouverts depuis plus d'un siècle les ont rejoints afin de célébrer cet anniversaire et d'animer pour l'occasion le centre-ville de Genève.

Cet événement « 100 ans et + des commerces genevois » vise à promouvoir le commerce local et à animer les rues basses de la ville. Elle-même forte de ses 156 ans d'histoire, la CCIG ne pouvait que se joindre à cette opération !

Ces 14 commerces historiques de Genève accueilleront le public du



25 au 29 mai autour de dégustations, d'animations ou d'ateliers afin de faire découvrir ou redécouvrir leurs histoires et leur savoir-faire. ■

La liste des commerçants participants ainsi que les attractions proposées sont disponibles sur le site internet [www.100ansetplus.ch](http://www.100ansetplus.ch).

## IMPRESSUM

### CCIGinfo

Bulletin d'information destiné aux Membres de la CCIG. Paraît 12 fois par an, 3800 exemplaires

Responsable d'édition : Alexandra Rys

Rédaction : Mohamed Atiek, Fabienne Delachaux, Alysson Dutheil, Nicolas Grangier, Béatrice Ojeda, Alexandra Rys, Erik Simonin, Delphine Vieljeux

Publicité : HP media SA, tél. 022 786 70 00

Conception : ROSS graphic design

Impression : Atar Roto Presse SA, Satigny  
publications@ccig.ch



Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève

4, boulevard du Théâtre - 1204 Genève

Adresse postale

Case postale 5039 - 1211 Genève 11  
Tél. 022 819 91 11 - Fax 022 819 91 00



PLATINE

SKYNIIGHT

OR



ARGENT



BRONZE



"BEAUTY LIES IN THE DETAILS OF THE GRANDEST STRUCTURES, AND THE FINEST."

ORATO, CREATOR OF SHAPES, WEARS THE VACHERON CONSTANTIN PATRIMONY.

VACHERON CONSTANTIN | ONE OF NOT MANY.  
GENÈVE